

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le 04 juin à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle Jean Biron à Bujaleuf, sous la Présidence de Monsieur Vincent ECHASSERIEAU
Date de convocation du Conseil Communautaire : 28 mai 2026

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents	Non pourvu
28	27	0	0	1	0

Membres présents : ANDRIEUX Christelle, ANOMAN Matthieu, BOUTY Serge, CHABANAT Christine, DALLIERE-ROZENFELD Lolita, DELEFOSSE Laurent, DENIZOU Jean-Pierre, DUBOIS Barbara, DUMONT Christine, DUMONT SAINT PRIEST Hubert, ECHASSERIEAU Vincent, GARNICHE Emmanuel, GORGE Christine, LEBLANC Christian, LEONET Antoine, MAZAUD-WITTMANN Marie-France, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PLAZANET Mélanie, ROCHE Martial, ROUGIER Serge, ROUSSEAU Sylvie, SAINTAMAN Jean, SALAGNAT Michèle, SOLNON Chantal, THEYS Michel, VERLINDEN Denis.

Membres ayant donné pouvoir :

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir :

Membres absents : FOURNIER Stéphanie

Secrétaire de séance : PAQUET Laurent

EAU ET ASSAINISSEMENT

Délibération n° C124-2026 : Autorisation de signature d'un devis suite à mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le fonctionnement de la station d'épuration d'Eymoutiers

Le 23 avril 2025, la Communauté de communes des Portes de Vassivière a conclu une mission d'assistante à maîtrise d'ouvrage avec Larbre Ingénierie pour le fonctionnement de la station d'épuration d'Eymoutiers. En effet, plusieurs dysfonctionnements ont entraîné une dégradation du fonctionnement de la station et vont à court terme entraîner une dégradation importante des performances épuratoires de celle-ci.

Les interventions à prévoir sont les suivantes :

- Equipement d'une mesure de débit sur le trop-plein d'entrée de la station (point réglementaire A2).
- Remplacement du tamis rotatif en entrée de station, l'équipement en place n'assurant plus son rôle de piégeage des sables, graisses et autres déchets depuis plus d'un an du fait de sa vétusté.
- Bassin d'aération :
 - ✓ Une bathymétrie a été réalisée en 2020 et avait conclu à un ensablement important du bassin, en moyenne de 1 m, entraînant des mouvements d'effluents pouvant expliquer les dégâts sur l'agitateur et recouvrant les rampes d'aération fines bulles
 - ✓ Curage du bassin à établir en fonction des nouvelles quantités caractéristiques des sables en place.
 - Renouvellement à minima des tubes d'aération fines bulles.
 - ✓ Remise en place de l'agitateur.

Ce sont les premiers constats qui ont été notamment faits.

Suite à ces constats, Larbre Ingénierie a réalisé a consulté des entreprises pour :

- la fourniture et la pose d'un tamis rotatif ANDRITZ GIRAPAC ;
- Le câblage et la mise en route de l'ouvrage.

L'estimation de ces travaux était de 39 927 €.

Trois entreprises ont répondu et c'est l'entreprise CGS qui présente la proposition la mieux disante dans ce dossier pour une offre de 42.000 € HT.

Attendu qu'il s'agit de travaux d'urgence et risquant à court terme d'entraîner une dégradation importante des performances épuratoires de celle-ci, il est possible de demander de façon dérogatoire de la DETR dont le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Plan de financement prévisionnel			
Co-financeurs	Montant (en € HT)	Part dans le financement total (en %)	Sollicité ou acquis
État DETR	12 600 €	30%	Sollicité
Total des cofinancements publics (80 % maximum)	12 600 €	30%	
Autofinancement	29 400 €	70%	
Total maître d'ouvrage (20% minimum)	29 400 €	70%	
Coût Total HT	42 000 €	100%	

Il s'agit pour le Conseil communautaire :

- D'autoriser M. le Président à signer le devis ;
- Valider le plan de financement détaillé ci-dessus ;
- Dire que les crédits sont prévus au budget primitif 2026 ;
- Autoriser Monsieur Le Président à déposer la demande de subvention auprès de l'Etat.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 27 voix Pour, le Conseil décide :

- D'autoriser M. le Président à signer le devis ;
- Valider le plan de financement détaillé ci-dessus ;
- Dire que les crédits sont prévus au budget primitif 2026 ;
- Autoriser Monsieur Le Président à déposer la demande de subvention auprès de l'Etat.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.
Pour extrait conforme.

A Eymoutiers, le 08 juin 2026

Le Président,
Vincent ECHASSERIEAU

Communauté de Communes
des Portes de Vassivière
5, rue de la Liberté
87120 EYMOUTIERS

Acte rendu exécutoire le : 10 JUIN 2026
Publié le : 10 JUIN 2026